



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK Troisième session, 58^e législature

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 6
le jeudi 10 novembre 2016

AFFAIRES COURANTES

Prière
Présentation d'invités
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentation des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

Reprise du débat sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Débat interrompu faute de temps.

Reprise du débat le jeudi 10 novembre 2016.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

- 6, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz*. L'hon. M. Doucet.
8, *Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique*. L'hon. M. Landry.

COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

- 2, *Loi abrogeant la Loi visant à respecter la demande de la cité appelée The City of Saint John sur la taxation du terminal de GNL*. L'hon. M. Doherty.
3, *Loi concernant la réorganisation gouvernementale*. L'hon. M. Doucet.
4, *Loi modifiant la Loi sur l'enseignement et la formation destinés aux adultes*. L'hon. M. Arseneault.
5, *Loi concernant la Loi sur la communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire*. L'hon. M^{me} Rogers

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

[sous réserve de préavis donné conformément au paragraphe 44(4) du Règlement]

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 1 — M. Higgs, appuyé par M. Crossman, proposera, le jeudi 10 novembre 2016, la résolution suivante :

attendu que seulement 20 % des élèves anglophones de 6^e année atteignent le niveau acceptable ou plus en mathématiques selon les résultats des évaluations provinciales ;
attendu que seulement 49 % des élèves francophones de 10^e année atteignent le niveau acceptable ou plus en mathématiques, parcours A ;
attendu que seulement 56 % des élèves francophones de 4^e année atteignent le niveau acceptable en lecture ;
attendu que les niveaux de lecture des élèves anglophones de 2^e année sont à la baisse ces dernières années ;
attendu que le plan d'éducation décennal du gouvernement actuel ne renferme pas de détails, de buts, d'indicateurs, de mécanismes redditionnels, ni de suggestions pour réformer en profondeur le système d'éducation et que le gouvernement a peu fait pour faire progresser le dossier de l'éducation dans la province ;
attendu que les éducateurs expriment des préoccupations quant au fait que les changements apportés au programme d'immersion française s'appuient sur des promesses politiques et non pas sur des résultats de recherche ;
attendu que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a déclaré que les tuteurs privés sont un élément important du système d'éducation, ce qui exclut les personnes des régions rurales du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas un accès égal aux tuteurs privés ;

attendu que le personnel enseignant estime qu'il ne lui est pas permis de se prononcer sur des améliorations possibles au système, en raison des règles d'emploi et du manque de véritables consultations ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à assumer la responsabilité de la crise dans le secteur de l'éducation

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à travailler avec les éducateurs et les parents à l'élaboration de solutions.

Motion 2 — M. Savoie, appuyé par M. Fitch, proposera, le jeudi 10 novembre 2016, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement a augmenté l'impôt sur le revenu ;

attendu que le gouvernement a augmenté l'impôt foncier applicable aux entreprises ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur l'essence ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le diesel ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le tabac ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le revenu des corporations ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le transfert de biens réels ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur les banques ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe de vente harmonisée ;

attendu que le gouvernement a aboli le crédit d'impôt pour frais de scolarité ;

attendu que le gouvernement veut imposer une taxe sur le carbone ;

attendu que le gouvernement envisage une taxe sur le sucre ;

attendu que le gouvernement a trouvé des sources de recettes se chiffrant à plus de 500 millions de dollars et n'a toujours pas équilibré le budget ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à imposer un moratoire sur d'autres augmentations de taxes ou d'impôts.

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

7, *Loi sur les emplois verts*. M. Coon.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 3 — M. Savoie, appuyé par M. K. MacDonald, proposera, le jeudi 10 novembre 2016, la résolution suivante :

attendu que l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux entre le Canada et les États-Unis d'Amérique a pris fin et que les deux pays sont en pleine négociation en vue d'un nouvel accord ;

attendu que 83 % des terres du Nouveau-Brunswick sont boisées et que des forêts de la Couronne couvrent environ la moitié de ces terres ;

attendu que l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick emploie plus de 22 000 personnes ;

attendu que l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick apporte plus de 1,45 milliard de dollars par année à l'économie ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont un intérêt direct dans la négociation d'un nouvel accord sur le bois d'oeuvre résineux ;

attendu que l'imposition de droits de douane et de contingents de concert avec les États-Unis pourrait présenter un risque important pour l'économie du Nouveau-Brunswick ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à rencontrer le gouvernement fédéral pour continuer à promouvoir les intérêts du Nouveau-Brunswick quant à la négociation d'un nouvel accord sur le bois d'oeuvre résineux.

Motion 4 — M. Stewart, appuyé par M. Fairgrieve, proposera, le jeudi 10 novembre 2016, la résolution suivante :

attendu que la vérificatrice générale est responsable de mener et de diriger des audits indépendants et de conseiller sur la façon dont le gouvernement provincial gère ses responsabilités et ressources ;

attendu que la vérificatrice générale réalise des audits d'états financiers des services et des programmes gouvernementaux pour corroborer les montants et les renseignements communiqués dans les états financiers présentés au gouvernement et au public ;

attendu que la vérificatrice générale réalise des audits de performance à l'égard des services et des programmes gouvernementaux et fournit une évaluation systématique et objective de la façon dont le gouvernement gère ses activités, responsabilités et ressources ;

attendu que la vérificatrice générale réalise des examens spéciaux de nos sociétés de la Couronne et donne l'assurance que leurs actifs sont protégés, que leurs ressources sont gérées de manière économique et efficiente et que leurs activités sont exécutées avec efficacité ;

attendu que le gouvernement a consacré beaucoup de temps et d'efforts à la révision stratégique des programmes mais refuse d'affecter plus de ressources à la vérificatrice générale, même s'il incombe à son bureau de réaliser des audits d'états financiers, des audits de performance et des examens spéciaux des services gouvernementaux et de faire des recommandations au gouvernement visant à améliorer les pratiques adoptées ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à commencer à appuyer le Bureau du vérificateur général et à permettre la tenue d'autres audits de performance et enquêtes spéciales, pour que nous puissions réaliser l'objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire et de mieux protéger les contribuables.

Motion 5 — M. Urquhart, appuyé par M. Savoie, proposera, le jeudi 10 novembre 2016, la résolution suivante :

attendu que 30 % des forêts du Nouveau-Brunswick sont privées ;

attendu que la sylviculture est un moyen productif d'accroître la quantité de fibre ligneuse tout en maintenant la même quantité d'arbres ;

attendu que de nombreuses pratiques sylvicoles aident à combattre les changements climatiques grâce au stockage du carbone ;

attendu que le gouvernement actuel a accru les recettes grâce à des augmentations de taxes et d'impôts dont la valeur dépasse 500 millions de dollars ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à revoir l'ordre de priorité de ses dépenses et à réinvestir dans la sylviculture les fonds retirés du programme de sylviculture

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à rétablir le budget des activités sylvicoles sur les terrains boisés privés.

Motion 6 — M. Coon, appuyé par M. Keirstead, proposera, le jeudi 17 novembre 2016, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement dépose chaque année son budget principal et ses comptes publics faisant état de ses dépenses et recettes ;

attendu que les dépenses qui figurent dans le budget principal du gouvernement n'incluent pas actuellement le manque à gagner attribuable aux dépenses fiscales, y compris les crédits d'impôt et les exonérations fiscales ;

attendu que des organismes internationaux, dont le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques, font la promotion de normes comptables dans le secteur public qui obligent les gouvernements à faire rapport de leurs dépenses fiscales ;

attendu que d'autres autorités du Canada, y compris la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada, font rapport chaque année de leurs dépenses fiscales ;

attendu qu'il incombe au gouvernement de rendre des comptes à la population qu'il représente ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à inclure dans son budget principal, à compter de 2017-2018, le manque à gagner total attribuable aux dépenses fiscales pour chaque exercice financier.

PÉTITIONS

1, M. Crossman — présentée le 3 novembre 2016.

2, M. Crossman — présentée le 3 novembre 2016.

RAPPORTS/DOCUMENTS

Dépôt au bureau du greffier

Rapport annuel 2015-2016, Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick — déposé le 9 novembre 2016.

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative